



Publications économiques et financières



Conjoncture financière

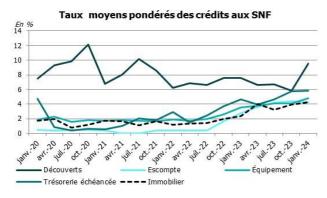
Mai 2024

TAUX DES CRÉDITS AUX ENTREPRISES EN GUADELOUPE

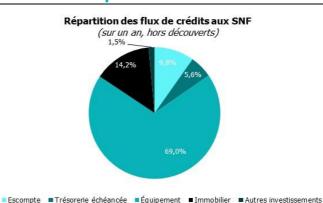
1^{ER} TRIMESTRE 2024 FORTE HAUSSE DES TAUX MOYENS DES DÉCOUVERTS

- Le taux moyen des découverts progresse sensiblement entre octobre 2023 et janvier 2024 (+372 pdb), pour s'établir à 9,54 %.
- Le taux moyen des **crédits de trésorerie échéancée** augmente au 1^e trimestre 2024 (+8 pdb), s'élevant désormais à 5,83 % en janvier 2024.
- Le taux moyen des **crédits à l'équipement** est en hausse de 70 pdb, pour atteindre 4,84 %. À l'échelle nationale, le taux moyen (4,69 %) augmente de 11 pdb et reste inférieur à celui de la Guadeloupe.

Caractéristiques des crédits aux entreprises en Guadeloupe¹







Source : Iedom, Banque de France, collecte RUBA

Nouveaux crédits aux sociétés non financières	Taux moyen pondéré (en %) en janvier 2024		Taux moyen pondéré (en %) en octobre 2023		Durée moyenne (en mois)		Part des prêts à taux fixe (en %)		Médiane (taux en %)	
	Guadeloupe	France entière	Guadeloupe	France entière	Guadeloupe	France entière	Guadeloupe	France entière	Guadeloupe	France entière
Découverts	9,54	6,64	5,82	6,25	-	-	-	-	-	-
Trésorerie échéancée	5,83	4,64	5,75	4,69	39	23	98	22	8,00	3,00
Équipement	4,84	4,69	4,14	4,58	93	109	98	75	5,45	4,61
Immobilier	3,23*	4,45	3,97*	4,16	186	203	93	92	-	-

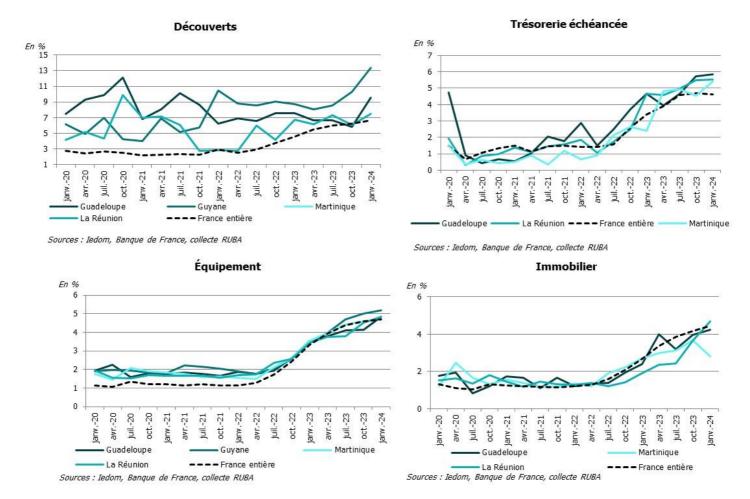
^{*} Faible niveau de significativité (nombre d'observations compris entre 0 et 20)

Source : Iedom, Banque de France, collecte RUBA

1

¹ L'enquête prend en compte les crédits nouveaux aux sociétés non financières, les entrepreneurs individuels sont exclus de cette analyse.

Taux moyens des crédits aux entreprises par géographie



Note : Les taux présentés pour les crédits immobiliers et dans certaines géographies, pour la trésorerie échéancée, sont basés sur un faible nombre d'observations.

MÉTHODOLOGIE

L'enquête est réalisée auprès de dix établissements et sociétés financières ayant leur activité en Guadeloupe ; elle se base sur environ 1 200 déclarations. Elle prend en compte les crédits nouveaux accordés au cours du premier mois de chaque trimestre aux sociétés non financières. Les SNF sont définies conformément aux normes de comptabilité nationale européenne (SEC 2010), c'est-à-dire comme les unités institutionnelles dont la fonction principale consiste à produire des biens et des services non financiers, et dont les opérations de répartition et les opérations financières sont séparées de celles de leurs propriétaires. Les entrepreneurs individuels sont donc exclus de cette analyse. La Banque de France ne publiant pas de données pour cette catégorie de bénéficiaires, le champ de l'étude a été restreint aux SNF de manière à présenter des taux comparables.

Les taux utilisés sont des taux effectifs au sens étroit (TESE). Ceux-ci sont des taux actuariels annualisés, correspondant à la composante d'intérêt du Taux Effectif Global (TEG) ou dit autrement, au TEG diminué des charges qui ne sont pas des intérêts au sens comptable du terme. S'agissant des utilisations de découverts, les TESE sont calculés uniquement sur les périodes durant lesquelles le solde du compte associé est débiteur. Les taux moyens publiés, qu'ils concernent les catégories prises dans leur ensemble ou l'une des tranches de montant, sont calculés en pondérant les taux collectés par les montants de crédit correspondant.

Les « découverts » rassemblent les découverts stricto sensu ainsi que les crédits permanents. La catégorie « escompte » regroupe l'escompte au sens strict, les financements sur loi Dailly, les mobilisations de créances sur l'étranger et les autres créances commerciales. La « trésorerie échéancée » correspond à l'ensemble des instruments de trésorerie hors découverts et escompte. La catégorie « immobilier » regroupe les prêts immobiliers classiques, ainsi que le crédit-bail immobilier. Les « crédits d'équipement » regroupent les crédits à l'équipement aidés ainsi que les autres crédits à l'équipement. Enfin, pour les « autres crédits d'investissement », il s'agit des autres crédits à la clientèle, des prêts subordonnés, ainsi que du crédit-bail mobilier.